



COMMUNE  
DE

**Saint-Christophe-du-Ligneron**

85670

## COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,  
**Lundi 9 Septembre 2019 à 20 h 30.**

**Étaient présents :** Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY, Sébastien SEGRET, Maryse COUGNAUD, Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA et Michelle REGEASE.

**Absents et excusés :** Mmes et MM. Sylvia GUIHOT, Olivier ABILLARD, Florent JOURDAN Marie-Ange FOUQUET et Mathilde BRIAND.

**Absent :** M. Jean-Christophe RAGUET.

**Secrétaire de séance :** Mme Carine MIGNÉ.

Le compte-rendu de la réunion du 8 Juillet 2019 est approuvé.

### ↳ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout du point suivant :**

- Budget Principal - Décision modificative

*Madame Sylvia GUIHOT arrive à 20 h 39.*

### ↳ **CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ**

#### ➤ **Plan Local de l'Habitat (PLH) - Arrêt du projet 2019-2025**

Après lecture par Monsieur le Maire de la délibération du Conseil Communautaire, en date du 11 Juillet 2019, validant ce projet de Plan Local de l'Habitat et fixant les orientations suivantes :

- Préserver le cadre de vie des habitants actuels et futurs,
- Développer une offre attractive et abordable pour répondre aux besoins des jeunes actifs,
- Répondre aux besoins actuels et anticiper les besoins futurs liés au vieillissement de la population,
- Poursuivre la diversification de l'offre de logements en faveur de la mixité sociale afin de répondre à la demande,
- Renforcer la gouvernance de la politique locale de l'habitat,

le Conseil Municipal **émet, à l'unanimité, un avis favorable.**

## ↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

### ➤ Indemnité de Conseil 2018

Suite au départ de Monsieur Patrick QUAIREAU, Responsable de la Trésorerie de Challans et de son remplacement par Madame Brigitte DEVAUX au 1<sup>er</sup> Octobre 2018, le Conseil Municipal **accepte de lui verser l'indemnité de conseil relatif au dernier trimestre 2018**, soit un **montant de 179,98 €**.  
Résultat du vote à main levée : 16 votants, 14 pour et 2 abstentions.

### ➤ Budget Principal - Décision modificative

En raison d'une erreur sur les montants qui ont été prévus à l'article 2315 au lieu de l'article 2152 du budget principal 2019, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de réaliser un virement de crédit**, par décision modificative, comme suit :

#### **En dépenses d'Investissement**

- article 2315 Installations, outillages techniques	- 7 157,81 €
- article 2152 Installations de voirie	+ 7 157,81 €

### ➤ Assainissement - Décisions modificatives

☼ Suite aux échanges avec Madame Brigitte DEVAUX, Trésorière de Challans, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'abroger la décision modificative pour des crédits supplémentaires votée à la réunion du 8 Juillet 2019**.

☼ En raison de l'annulation d'un titre de recettes effectué sur l'année 2018, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de réaliser un virement de crédit, par décision modificative**, comme suit :

#### **En dépenses de Fonctionnement**

- article 61523 Entretien réseaux	- 1 210,00 €
- article 673 Titres annulés sur exercice antérieur	+ 1 210,00 €

☼ Étant donné que les crédits prévus à certains chapitres du budget Assainissement de l'exercice 2019 sont insuffisants, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'effectuer un virement de crédit, par décision modificative**, comme suit :

#### **En dépenses de Fonctionnement**

- article 61523 Entretien réseaux	- 659,68 €
- article 66111 Intérêts des emprunts	+ 659,68 €

#### **En dépenses d'Investissement**

- article 2315 Installations, outillages techniques	- 3 997,12 €
- article 1641 Capital de la dette	+ 3 997,12 €

### ➤ ZAC Multisites - Décision modificative

Étant donné que les crédits prévus à certains chapitres du budget ZAC Multisites de l'exercice 2019 sont insuffisants, le Conseil Municipal **décide d'effectuer un crédit supplémentaire, par décision modificative**, comme suit :

#### **En dépenses de Fonctionnement**

- article 627 Services bancaires	600,00 €
----------------------------------	----------

#### **En recettes de Fonctionnement**

- article 7015 Vente terrains aménagés	600,00 €
--	----------

Résultat du vote à main levée : 16 votants, 14 pour et 2 abstentions.

### ➤ Taxe d'Habitation - Modification du taux de l'abattement général à la base

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal n'a pas augmenté les taux de la TH et de la TFNB depuis 4 ans. Seule la TFB, hors variation liée à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, a été augmentée de 1 % alors que l'inflation dans le même temps est estimée à + 4,1 % sur les 4 dernières années.

En ce qui concerne l'abattement de la TH, sur cette même période de 2016 à 2019, nous l'avons baissé d'1 % chaque année sauf en 2018 où il est resté stable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel QUAIREAU, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal **décide de modifier le taux de l'abattement général à la base antérieurement institué et fixe le nouveau taux de l'abattement général à la base à 7 %.**

Résultat du vote à main levée : 16 votants, 14 pour et 2 contre.

➤ **Vendée Habitat - Garantie d'emprunt pour 9 logements de la ZAC Centre**

Dans le cadre des **travaux de construction de 9 logements sociaux de la ZAC Centre**, le Conseil Municipal **décide d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 30 %**, en complément de la garantie de 70 % apportée par le Conseil Départemental, à Vendée Habitat de La Roche sur Yon, concernant un **emprunt global de 607 000 €**, d'une **durée de 40 et 50 ans**, souscrit auprès de la **Caisse des Dépôts et Consignations**, au taux d'intérêt règlementaire.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du nouveau Plan Local de l'Habitat 2019-2025, ce sera Challans Gois Communauté qui, en substitution de la commune, souscrira cette garantie d'emprunt de 30 % (action 12).

Résultat du vote à main levée : 16 votants, 14 pour et 2 abstentions.

---

↳ **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

➤ **Numérotation de rue : Chemin de la Mérandoire**

Suite à plusieurs demandes de propriétaires et afin de poursuivre la numérotation, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer des numéros, comme suit : 9, 11, 14, 16 et 18 Chemin de la Mérandoire.**

➤ **Conventions d'Occupation du Domaine Public**

✿ Suite à la création du Restaurant « Le Bam Bam », situé 19 Place de l'Église à St Christophe, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de passer une convention d'occupation temporaire du domaine public, avec Madame Virginie BERTHELOT, propriétaire, pour l'utilisation de l'espace public** devant son établissement, en laissant une bande d'1 m 40 pour le passage des piétons, **à titre gratuit.**

✿ Suite au changement de propriétaire du Restaurant « Le Relais St Christophe », situé 3 Place de l'Église à St Christophe, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de passer une convention d'occupation temporaire du domaine public, avec Madame Cécile MOREIL, propriétaire, pour l'utilisation de l'espace public, une terrasse de 132 m<sup>2</sup>, à titre gratuit.**

➤ **ENEDIS - Convention de servitude parcelle YN 243**

Dans le cadre de l'alimentation électrique d'un projet photovoltaïque de l'Entreprise POTÉREAU-NEAU, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention de servitude avec ENEDIS, pour l'implantation d'un nouveau transformateur électrique dédié, sur la parcelle cadastrée section YN n° 243** situé à La Joséphine, appartenant à la Commune.

---

*Monsieur Jean-Claude BIRON quitte la séance en raison d'un appel téléphonique urgent.*

➤ **Terrain de Football - Installation d'une main courante - Demande de subvention**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention à hauteur de 50 %** auprès du **District de Vendée de Football** de La Roche sur Yon, concernant **l'installation d'une nouvelle main courante** autour du terrain de football, pour un **coût total qui s'élève à 11 779,76 € HT.**

## ↳ VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

### ↳ Contrat Enfance Jeunesse

Après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe à la Vie Scolaire, le Conseil Municipal **autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée.**

---

*Monsieur Jean-Claude BIRON reprend la séance.*

---

## ↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### ↳ Vendée Eau Rapport annuel 2018

Monsieur Jean-Claude BIRON présente à l'Assemblée la **synthèse du rapport annuel 2018 de Vendée Eau**, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

### ↳ PLU - Modification n° 3

Étant donné que nous n'avons plus la compétence PLU, la modification de notre PLU sera portée et prise en charge par Challans Gois Communauté, pour un coût de 5 916,00 € HT.

---

## ↳ VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

### ↳ Comité de Cantine - Subvention exceptionnelle

Vu la demande du Comité de Cantine et l'avis favorable du Bureau, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 850 €, pour leur permettre de clôturer leur budget dans les meilleures conditions.**

---

## ↳ VIE MUNICIPALE

### ↳ Label « Vendée Double Cœur » - Demande de subvention

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et dans le cadre de ce label « Vendée Double Cœur », le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention** auprès du **Conseil Départemental de la Vendée**. Cette aide pourrait permettre l'acquisition d'équipements dans le futur espace partagé culturel et associatif de l'ancienne école publique.

---

## ↳ PERSONNEL COMMUNAL

### ↳ Modification du Tableau des effectifs

Dans le cadre d'une nouvelle organisation du service scolaire et après accord de l'agent concerné, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019, comme suit :**

- **suppression** d'un poste d'Adjoint technique territorial, à temps non complet : 22 heures 30,
  - **création** d'un poste d'Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet : 20 heures.
-

## ↳ SOLIDARITÉ

### ➤ Vendée Logement - Vente de logements

Dans le cadre de la Loi ELAN consacré à la vente de patrimoine par les organismes HLM, Vendée Habitat a recensé des biens susceptibles d'être commercialisé sur tout le territoire du département, en veillant à maintenir l'équilibre du parc social. Il s'agit de **logements individuels** qui ont été mis en service il y a plus de 20 ans, en bon état, dont l'étiquette énergie est comprise entre C et E. La **vente peut être proposée au locataire qui occupe le logement depuis plus de deux ans**. Elle est assortie de garantie de rachat et de relogement. Si le locataire n'est pas intéressé pour acheter, rien ne change pour lui et il demeure locataire de son logement.

Les logements vendus resteront dans le patrimoine social pendant 10 ans à la date de signature des actes notariés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Sylvia GUIHOT, Adjointe à la Solidarité, le Conseil Municipal **donne, à l'unanimité, un avis favorable à Vendée Habitat de La Roche sur Yon, propriétaire de 37 logements sur notre commune, pour proposer en 2020, une accession à la propriété aux locataires de la Résidence du Ligneron, soit 9 logements.**

Madame Sylvia GUIHOT fait le point sur l'avancement de la Résidence GUÉRON-RIGALLEAU. Elle est prévue en livraison courant Novembre. Tous les dossiers des Ligneronnais (5), conformes aux critères socio-économiques, ont pu être retenus par la Commission d'Attribution de VENDÉE LOGEMENT.

---

## ↳ DIVERS

### ➤ Tour de Vendée

Monsieur le Maire informe de l'organisation de cet événement sportif de portée nationale qui, pour la première fois, prendra son départ à Challans, traversera les 11 communes de Challans Gois Communauté pour une arrivée à La Roche sur Yon. Il remercie les bénévoles de l'UNC et leur président Germain LEGRAND d'avoir accepté d'assurer la sécurité lors du passage des coureurs cyclistes, dont le passage sur la commune est prévu entre 11 h 30 et 14 h 30 le 6 Octobre 2019.

### ➤ SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay - Étude d'évaluation du Contrat Territorial Vie et Jaunay 2015-2019 et de programmation 2021-2026

Monsieur Auguste GUILLET présente le bilan des actions du Contrat Territorial 2015-2019 dont le Ligneron a pu profiter au travers des divers travaux de renaturation réalisés et annonce le lancement du nouveau contrat 2021-2026 pour lequel les bureaux d'études DCI Environnement et SEPIA ont été retenus. L'objectif est de définir une nouvelle stratégie territoriale en matière de restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Des expertises de terrain se dérouleront de fin Août 2019 à l'été 2020.

### ➤ Locaux vacants : état d'avancement

Madame Émilie BOCQUIER présente les différentes étapes du groupe de travail, les fruits de la concertation, les projets retenus à ce jour et les travaux accomplis et en cours. L'objectif est de faire de cet espace un lieu ouvert, d'échanges où les associations pourront se retrouver et des activités artistiques et culturelles se développer. Nous devons, avant d'ouvrir cet espace, procéder à des mises en conformité comme pour toute structure recevant du public.

### ➤ Citoyenneté

#### - ½ journée citoyenne du 12 Octobre

Madame Nadia RABREAU rappelle ce moment d'entraide et de convivialité. À ce jour, nous n'avons pas reçu de proposition d'idées (cf. bulletin juin 2019). En concertation avec Monsieur Auguste GUILLET et les services espaces verts, Il est probable que des travaux de nettoyage autour du Parc des Abras soient poursuivis ainsi que la conception de nichoirs.

**- Livret Citoyen, remise le 30 Novembre**

Madame Nadia RABREAU rappelle que chaque année, avec Monsieur le Maire, ils reçoivent les nouveaux adultes et échangent avec eux sur les valeurs de la République et de la citoyenneté.

➤ **Forum des associations et Nouveaux arrivants**

Monsieur le Maire informe que près de la moitié des nouveaux arrivants ont répondu à l'invitation et que ce moment de partage et de convivialité est toujours apprécié par eux et les élus.

Ils peuvent ainsi profiter du Forum pour découvrir les associations, peu nombreuses cette année. Madame Sylvia GUIHOT et Madame Carine MIGNÉ remercient les associations qui « jouent le jeu » de se présenter et de représenter la commune. Une réflexion est en cours pour valoriser cet engagement.

La présence de POLE EMPLOI a permis des contacts intéressants avec quelques particuliers et des échanges approfondis sur l'offre vers les associations.

➤ **Spectacle du 7 Septembre « Mister B et Mam'Zelle Cha »**

Madame Carine MIGNÉ souligne la qualité du spectacle mais regrette l'assistance clairsemée, malgré une information largement déployée.

➤ **Inaugurations**

**- Boîte d'échanges le 11 Septembre**

Madame Émilie BOCQUIER invite la population à soutenir cette action du Conseil Municipal des Jeunes à partir de 18 h 30 autour de Mesdames Alice BARBIER, Maryse COUGNAUD et les jeunes élus.

**- Pôle scolaire et périscolaire le 14 Septembre**

Madame Carine MIGNÉ invite la population à venir découvrir à partir de 10 h 30 le pôle scolaire, rencontrer les équipes enseignantes et d'animation, les enfants ainsi que les divers financeurs (État, Sénat, Région, Département, CAF, CC Pays de Palluau).

➤ **Réunion d'informations et d'échanges**

Monsieur le Maire et Madame Nadia RABREAU prennent la parole et nous informent qu'il n'y aura pas de réunion d'informations et d'échanges en raison de la proximité avec les futures élections municipales.

---

↪ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Décret Élections Municipales**

Le Décret ministériel du 4 Septembre 2019 informe de la tenue des prochaines élections municipales les 15 Mars (1<sup>er</sup> tour) et 22 Mars (second tour). Pour les communes de plus de 1 000 habitants, il sera procédé au vote également des conseillers communautaires.

➤ **Élection du nouveau Conseil Municipal des Jeunes**

La date retenue est le Vendredi 4 Octobre 2019 en matinée.

Séance levée à 22 h 47.

Pour extrait, Affiché le 17 Septembre 2019

Le Maire, Thierry RICHARDEAU



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 7 Octobre 2019 à 20 h 30.